



Leclanché S.A., Avenue des Sports 42, 1400 Yverdon-les-Bains

Augmentation de capital par offre de souscription aux actionnaires actuels et offre d'actions

Lors de l'assemblée générale du 26 juin 2009 les actionnaires de Leclanché S.A. («Leclanché» ou la «Société») ont approuvé la création de capital-actions autorisé d'une valeur nominale de CHF 4,235,000 dans le cadre duquel le conseil d'administration est autorisé jusqu'au 26 juin 2011 d'émettre jusqu'à 84,700 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur de CHF 50 chacune.

Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 25 septembre 2009, a décidé d'augmenter le capital-actions de Leclanché contre paiement en espèce de CHF 8,470,000 jusqu'à un montant maximal de CHF 10,587,500 par l'émission de 42,350 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune émises du capital autorisé (les «Actions Offertes»). Les Actions Offertes sont complètement fongibles et s'appliquent *pari passu* dans tous les aspects avec chaque autre action existante émise par Leclanché (les «Actions Existantes») et, ensemble avec les Actions Offertes, les «Actions».

Cette offre (l'«Offre») se compose (i) d'une offre de droits de souscription (l'«Offre de Souscription») sous laquelle les actionnaires existants auront le droit de souscrire des Actions Offertes (le «Droit») au Prix Offert (comme défini ci-après) et (ii) une offre ultérieure (l'«Offre d'Actions») sous laquelle des Actions Offertes, pour lesquelles les droits de souscription n'auront pas été dûment exercés avant la fin de la Période d'Exercice des Droits (comme défini ci-après), (les «Actions de l'Offre d'Actions») pourront être offertes par le Lead Manager (comme défini ci-après) au Prix Offert (comme défini ci-après) avant la Date du Closing (comme défini ci-après). L'Offre de Souscription ainsi que l'Offre d'Actions consistera en (i) une offre publique d'Actions Offertes en Suisse, et (ii) des placements privés en dehors de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique en conformité avec la Regulation S (la «Regulation S») du U.S. Securities Act de 1933 dans sa Version actualisée («Securities Act»).

Après l'achèvement de l'augmentation du capital-actions, le capital-actions enregistré de la Société est prévu de s'élever à CHF 10,587,500 au maximum, divisé en 211,750 actions nominatives entièrement libérées au maximum, d'une valeur de CHF 50 chacune. En outre, la Société s'attend d'avoir un capital-actions autorisé d'au moins CHF 2,117,500. Le capital-actions conditionnel réservé pour des options pour les employés s'élevant à CHF 1,694,000 n'est pas concerné.

Cotation de capital-actions conditionnel

Conformément à l'art. 3ter des statuts le capital-actions de Leclanché peut être augmenté d'un montant agrégé maximal de CHF 1,694,000 par l'émission d'un maximum de 33,880 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 50 chacune.

OFFRE DE SOUSCRIPTION

Période d'Exercice des Droits

Du 30 septembre 2009 au 14 octobre 2009, 12 h 00 (HEC).

Les Droits qui n'auront pas été valablement exercés pendant cette période (y compris les cas dans lesquels les détenteurs de tels Droits n'ont pas le droit de les exercer en vertu de la disposition du Prospectus (comme défini ci-après)) deviendront nuls et ne donneront lieu à aucune indemnisation. L'exercice des Droits est irrévocable et ne pourra pas être modifié.

Des actionnaires de la Société ressortissants des Etats-Unis d'Amérique et d'autres actionnaires assujettis à certaines restrictions n'ont pas droit à l'exercice des Droits.

Rapport de souscription

Une Action Offerte pour chaque 4 Droits détenus le 29 septembre 2009.

Cotation ex

30 septembre 2009.

Négoce des Droits

Le négoce des Droits est attendu d'avoir lieu du 30 septembre 2009 au 13 octobre 2009 à la SIX Swiss Exchange.

Information aux actionnaires

Les actionnaires seront informés par leur banque dépositaire et auront leurs Droits crédités sur leurs dépôts. Les Droits doivent être exercés selon les instructions de la banque dépositaire.

Les actionnaires qui gardent leurs actions à leur domicile ou dans le coffre-fort auprès de leur banque seront informés par le registre des actions.

OFFRE D' ACTIONS

Période d'Offre

Du 30 septembre 2009 au 16 octobre 2009, 12 h 00 (HEC).

Allocation

Les Actions Offertes seront allouées probablement le 16 octobre 2009.

Si le nombre d'actions allouées dépasse le nombre des Actions Offertes la livraison peut être réduite respectivement.

INFORMATIONS GENERALES

Prix Offert

CHF 240 par Action Offerte.

Livraison et paiement

Les Actions Offertes seront livrées contre paiement probablement le ou aux alentours du 23 octobre 2009 par les réseaux de distribution de SIX SIS AG (la «Date du Closing»).

Impôts

La Société payera les droits de timbre fédéral de 1% du Prix Offert perçu sur l'émission des Actions Offertes, déduction faite de certains frais.

Dividendes

Les détenteurs d'Actions Offertes auront droit aux dividendes, si applicable, pour l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2009 ainsi que pour tous les exercices financiers subséquents.

Tout dividende sera assujéti à l'impôt fédéral anticipé.

Forme des actions

Les actions ne sont normalement pas émises sous forme imprimée et seront délivrées uniquement sous forme d'un enregistrement comptable auprès de la SIX SIS AG. Toutefois, les actionnaires peuvent en tout temps exiger gratuitement l'impression et la livraison de certificats d'actions, et la Société peut en tout temps imprimer des certificats pour les actions qui n'ont pas été émises sous la forme imprimée (impression de titres différée).

Cotation et négoce

La cotation et l'admission au négoce dans le segment Domestic Standard de la SIX Swiss Exchange ont été demandées pour les Actions Offertes ainsi que pour les actions du capital conditionnel. La cotation et le négoce sont attendus de devenir effectifs le ou aux alentours du 23 octobre 2009.

Lock-up Agreement

La Société a conclu un «Lock-up Agreement» pour une durée de 90 jours à partir de la Date du Closing. Pour une description détaillée voir Prospectus du 25 septembre 2009 (le «Prospectus»).

Risques

Voir sous-section «Risk Factors» du Prospectus.

Restrictions de vente

En particulier Etats-Unis d'Amérique, ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

Pour des restrictions ultérieures veuillez vous référer à la sous-section «Notice to Investors» et «Selling Restrictions» du Prospectus.

Droit applicable / for

Droit Suisse / Zurich

Numéros de valseur / ISIN / symbole ticker

1 627 155/CH0016271550/LECN

Action nominative d'une valeur nominale de CHF 50 chacune

10 554 351/CH0105543513/LECO9

Droit de souscription

Cette annonce de cotation n'est pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a/1156 CO ou respectivement des art. 27 et seq. du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange.

Le Prospectus, y compris ses suppléments, qui seul fait foi pour l'émission et la cotation peut être commandé gratuitement en Suisse auprès de la Zürcher Kantonalbank, Department IHKT, P.O. Box, CH-8010 Zurich (téléphone: +41 (0) 44 293 67 64 téléfax: +41 (0) 44 293 67 32 ou email: prospectus@zkb.ch) pendant les heures d'ouvertures régulières.

L'investisseur devrait se baser uniquement sur ce Prospectus et ses suppléments pour prendre des décisions relatives à l'investissement dans des actions Leclanché.

Lead Manager

